



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
Comté de Maskinongé

Une séance ordinaire des membres du Conseil Municipal a eu lieu mardi **le 2 septembre 2025 à 19h30.**

À laquelle étaient présents :

- Madame Nancy Johnson
- Monsieur Pierre Picotte
- Madame Lorraine L. Lambert
- Madame Mélanie Lacoursière

À laquelle était absent monsieur Alexis Charbonneau.
Madame Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière était présente.
Formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Bourassa, maire.

Rés.193-09-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière appuyée par madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté avec la mention que l'item « Varia » demeure ouvert et d'ajouter les items suivants :

- 18.1 Autorisation de procéder à la vente d'équipements et véhicules appartenant à la municipalité.
18.2 Réponse aux propositions de madame Barbara Boutet

Rés.194-09-2025

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyé par monsieur Pierre Picotte

- Que ce Conseil approuve les procès-verbaux des séances précédentes.

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2025		
CHÈQUES	24 188 à 24 204	48 081.38\$
DÉPÔTS DIRECTS		
SALAIRES	32 à 36	202 824.02\$
LISTE DES COMPTES À PAYER		
CHÈQUES	24 205 à 24 225	20 253.03\$
DÉPÔTS DIRECTS	502 113 à 502 160	157 453.69\$

CERTIFICATION DES DISPONIBILITÉS DE FONDS

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses ci-dessus mentionnées.

Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Rés.195-09-2025

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Nancy Johnson
Appuyée par madame Mélanie Lacoursière
Et unanimement résolu :

- d'approuver les dépenses ci-dessus.

CORRESPONDANCE

❖ ***Ministère des Transports et de la Mobilité durable***

31-07-2025

Appels de projets Programme d'aide à la voirie locale.

❖ ***Madame Catherine Rondeau***

06-08-2025

Abandon du projet Truite mur à mur – phase 2.

❖ ***PDF Québec pour les droits des femmes du Québec***

18-08-2025

Enjeux des toilettes et des vestiaires mixtes pour les femmes et les filles.

Rés.196-09-2025

CRÉATION D'UN COMITÉ DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts doit maintenir à jour son Plan d'intervention conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ou de tout autre programme applicable ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan est un outil essentiel de planification permettant de prioriser les interventions en matière de renouvellement des infrastructures municipales d'eau potable, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de chaussées;

CONSIDÉRANT QUE la dernière version du plan d'intervention date de 2015 et que celui-ci doit être mis à jour afin de demeurer admissible aux différents programmes de subvention ;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un comité consultatif permettra de mieux planifier les investissements, les entretiens, et les priorités en matière d'actifs municipaux (bâtiments, routes, réseaux, équipements, etc.) ;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- que soit créé un Comité de gestion des actifs municipaux, à titre de comité consultatif du conseil municipal ;



N° de résolution
ou annotation

Rés.197-09-2025

- que le comité soit composé des membres suivants :
- Madame Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière
- Monsieur Patrick Baril, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint
- Monsieur Benoît Désilets, directeur des travaux publics
- Monsieur Jimmy Allard, superviseur mécanique et directeur adjoint aux travaux publics
- Un membre du Conseil municipal

RÉSOLUTION D'APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

CONSIDÉRANT que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- que la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;



N° de résolution
ou annotation

Rés.198-09-2025

-que cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

ÉMISSION D'UNE CARTE VISA DESJARDINS POUR LE SUPERVISEUR DU SERVICE MÉCANIQUE ET DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le superviseur du service mécanique et directeur adjoint aux travaux publics doit procéder à divers achats dans le cadre de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière

Appuyé par monsieur Pierre Picotte

Et unanimement résolu :

- d'autoriser l'émission d'une carte de crédit Visa Desjardins, au nom de monsieur Jimmy Allard pour une limite de crédit maximal de 5 000 \$;
- que le conseil mandate la directrice générale et greffière trésorière afin de faire une demande d'émission de carte de crédit au nom de monsieur Jimmy Allard;
- que la carte de crédit soit émise au nom de Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts-Jimmy Allard.

LE MAIRE MONSIEUR MICHEL BOURASSA A PROCÉDÉ À LA LECTURE D'UNE LETTRE-RÉPONSE AUX PROPOSITIONS DE MADAME BARBARA BOUTET, SOUMISES LORS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.

Rés.199-09-2025

MANDAT POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PGA (PLAN DE GESTION DES ACTIFS) EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;



N° de résolution
ou annotation

Rés.200-09-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière

Appuyée par madame Nancy Johnson

Et unanimement résolu :

- que la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts s'engage à ;
- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

MANDAT DE CONSULTATION EN INGÉNIERIE- PROJET DE RÉFECTION RANG DE LA RIVIÈRE-AUX-ÉCORCES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts souhaite effectuer des travaux de réfection du rang de la Rivière-aux-Écorces afin d'améliorer la sécurité et la qualité de la voirie locale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts prévoit déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet redressement – sécurisation;

ATTENDU QUE la réalisation des plans et devis est nécessaire pour compléter le dossier de demande d'aide financière;

ATTENDU QUE le service technique de la MRC de Maskinongé offre un service de consultation en ingénierie nécessaire à ce type de projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert

Appuyé par monsieur Pierre Picotte

Et unanimement résolu :

- que le conseil municipal mandate le service technique de la MRC de Maskinongé pour consultation en ingénierie dans le cadre d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet redressement – sécurisation;
- que le maire et la direction générale soient autorisés à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.



N° de résolution
ou annotation

Rés.201-09-2025

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE -
VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière; PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts choisit d'établir la source de calcul de l'estimation détaillée du coût des travaux préparée et signée par un membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, madame Maryse Allard représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière trésorière madame Maryse Allard est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.



N° de résolution
ou annotation

Rés.202-09-2025

**MANDAT- RELEVÉ ET INSPECTION DES PONCEAUX SUR LES ROUTES
LOCALES 3**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise à jour de son plan d'intervention, la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts doit procéder au relevé et à l'inspection des ponceaux sur les routes locales 3 soit sur 13 Km;

CONSIDÉRANT QU'une proposition des coûts reliés à ce projet a été transmise à la Municipalité par la firme Maxxum Gestion d'Actifs, en charge de la mise à jour du plan d'intervention;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- de mandater la firme Maxxum Gestion d'Actifs pour effectuer le relevé et l'inspection des ponceaux sur les routes locales 3 (13Km) pour un montant de 4 430\$ (taxes en sus) selon la soumission 25141 du 15 août 2025.

Rés.203-09-2025

**MANDAT- RELEVÉ ET AUSCULTATION DES CHAUSSÉES SUR LES ROUTES
LOCALES 3**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise à jour de son plan d'intervention, la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts doit procéder au relevé et à l'auscultation des chaussées sur les routes locales 3 soit sur 13 Km;

CONSIDÉRANT QU'une proposition des coûts reliés à ce projet a été transmise à la Municipalité par la firme Maxxum Gestion d'Actifs, en charge de la mise à jour du plan d'intervention;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

-de mandater la firme Maxxum Gestion d'Actifs pour effectuer le relevé et l'auscultation des chaussées sur les routes locales 3 (13 Km) pour un montant de 9 580\$ (taxes en sus) selon la soumission 25142 du 15 août 2025.

Rés.204-09-2025

**AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE D'ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES
APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS**

CONSIDÉRANT QUE divers équipements et véhicules utilisés par les différents services (travaux publics, hygiène du milieu, etc.) sont non fonctionnels ou en fin de vie utile et qu'il y a lieu de procéder à la vente de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE les équipements et véhicules sont ou seront mis au rancart dans le but de procéder à leur vente;



N° de résolution
ou annotation

Rés.205-09-2025

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyée par madame Mélanie Lacoursière
Et unanimement résolu :

- que le conseil autorise la vente des articles décrits à la liste déposée et convient que la mise en vente des articles se fera par un appel de proposition/soumission et que les items seront vendus individuellement au plus offrant.

MANDAT – ÉVALUATION D'UN BARRAGE DE CASTORS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts désire procéder à l'évaluation d'un barrage de castors sur son territoire, plus précisément sur le rang de la Rivière-aux-Écorces;

CONSIDÉRANT QUE cette évaluation permettra d'effectuer le calcul du bassin versant du barrage afin d'évaluer les risques ainsi que les impacts en cas de rupture de celui-ci;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- de mandater le service technique de la MRC de Maskinongé afin de procéder à l'évaluation d'un barrage de castors situé sur le rang de la Rivière-aux-Écorces.

Rés.206-09-2025

MÉCANISME DE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE DE L'OMH ANNA-MILOT AUPRÈS DE L'OMH DE SHAWINIGAN ET ADOPTION D'UN CADRE DE GOUVERNANCE PARTAGÉE

CONSIDÉRANT le regroupement de l'Office municipal d'habitation (OMH) Anna-Milot avec l'OMH de Shawinigan, effectif le 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les municipalités du territoire de l'OMH Anna-Milot (ci-après « les municipalités membres ») de désigner des représentants communs pour siéger et agir en leur nom;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Paulin, possédant le plus grand nombre d'unités de logement à loyer modique sur le territoire, assume la responsabilité de nommer le représentant principal;

CONSIDÉRANT que le représentant principal et le représentant substitut peuvent être un membre du conseil ou toute autre personne compétente, issue de l'une ou l'autre des municipalités membres;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une collaboration saine, transparente et efficace entre toutes les municipalités membres pour assurer une représentation juste et équilibrée;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter un cadre de gouvernance clair, incluant un mécanisme équitable de retrait, afin de préserver la confiance et la cohésion du partenariat;



N° de résolution
ou annotation

Rés.207-09-2025

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- que la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts approuve la méthode de désignation et de retrait de désignation des représentants du territoire de l'O.M.H. Anna-Milot auprès de l'O.M.H. de Shawinigan suggérée par la Municipalité de Saint-Paulin.

PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ – CTCAM (CORPORATION DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET ADAPTÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts par l'entremise de la Ville de Louiseville (organisme mandataire) a confié le mandat à Transport Adapté du Comté de Maskinongé TACM qui a été intégré en 2025 à la Corporation de transports collectifs et adaptés de la MRC de Maskinongé CTCAM (organisme délégué) la gestion courante du service de transport adapté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a demandé à la MRC de Maskinongé de devenir le mandataire pour le transport adapté pour 2026, 2027 et les années suivantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé a présenté une résolution d'intention en matière de transport collectif et adapté 130/06/2025 et a déposé son projet de Règlement numéro 302.25 relatif à la déclaration de compétence de la MRC de Maskinongé en matière de transport collectif et adapté de personnes;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires pour l'année 2025, 2026, 2027, la grille tarifaire ainsi que le plan de développement incluant les intentions des réinvestissements des surplus, en sachant qu'une révision se fera pour 2026-2027 en considérant le changement de mandataire, de territoire et de la démarche de déclaration de compétences de la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- Confirme que la Ville de Louiseville étant le mandataire pour 2025 et la MRC de Maskinongé pour 2026, 2027 et les années suivantes;
- Confirme la participation de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts au transport adapté par la Corporation de transports collectifs et adaptés de la MRC de Maskinongé (CTCAM);
- Confirme l'adoption de la prévision budgétaire triennale, le plan de développement et la grille tarifaire, tel qu'adopté par le mandataire;
- Confirme la participation financière pour 2025 de 12 442.50\$ et selon la même méthode de calcul pour 2026 un montant de 12 442.50\$ et pour 2027 un montant de 12 442.50\$ sous réserve des changements qui seront apportés pour 2026-2027.



N° de résolution
ou annotation

Rés.208-09-2025

RÉSOLUTION D'APPUI – DEMANDE DE MODIFICATION DU NOM « LAC CÉCILE » POUR « LAC RANCHO »

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec accepte les demandes de modification de noms de plans d'eau pour des raisons historiques, culturelles ou d'usage local;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a reçu une demande de modification toponymique visant à changer le nom « **lac Cécile** » pour « **lac Rancho**»;

CONSIDÉRANT QUE le nom proposé « **lac Rancho** » a une signification particulière pour la communauté locale;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyée par madame Mélanie Lacoursière
Et unanimement résolu :

- que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts appuie officiellement la demande de modification toponymique visant à changer le nom « lac Cécile » pour « lac Rancho ».

Rés.209-09-2025

MANDAT – ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR LA DIVISION DU TERRAIN PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 5 941 379

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts est propriétaire d'un terrain identifié comme étant le lot numéro 5 941 379;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite vendre une portion de ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE cette vente nécessite la préparation d'un plan projeté de cadastre ou d'un plan de lotissement pour effectuer une division officielle du lot concerné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- de mandater un arpenteur-géomètre afin de procéder à l'arpentage du terrain portant le numéro de lot 5 941 379, produire un plan de division du lot et préparer tout document requis dans le dossier.



N° de résolution
ou annotation

Rés.210-09-2025

**AUTORISATION POUR VENTE D'UNE PORTION DU TERRAIN PORTANT LE
NUMÉRO DE LOT 5 941 379**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts est propriétaire du terrain identifié comme étant le lot numéro 5 941 379 du cadastre du Québec, situé sur la rue Jonathan;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que cette vente est dans l'intérêt de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation du marché a été faite;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- que la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts autorise la vente d'une portion du terrain identifié comme le lot 5 941 379 du cadastre du Québec, à la compagnie 9539-2239 Québec inc. au prix de 20 000\$ plus taxes applicables;
- que les frais de notaire soient défrayés par l'acquéreur;
- que le maire et la direction générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires.

Rés.211-09-2025

APPROBATION BUDGET FÊTE D'HALLOWEEN 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts organise chaque année un parcours pour la fête d'Halloween sous le Préau;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cet événement nécessite la planification, la coordination et l'allocation de ressources financières pour la décoration, la remise de gâteries pour les enfants et autres frais connexes;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- que le Conseil municipal approuve un budget maximal de 4 000\$ pour l'organisation de la fête d'Halloween 2025 ;
- que la direction des loisirs soit autorisée à procéder aux dépenses nécessaires en conformité avec ce budget.



N° de résolution
ou annotation

Rés.212-09-2025

Madame la conseillère, Nancy Johnson, s'abstient de voter en vertu de son code d'éthique pour cause de conflit d'intérêt potentiel ou perçu.

AUTORISATION À L'ÉCOLE DES BOISÉS POUR LA TENUE D'UN LAVE AUTO PRÈS DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a reçu une demande de l'école des Boisés pour l'utilisation du terrain près de la caserne pour la tenue de son lave-auto annuel;

CONSIDÉRANT QUE le lave-auto permet à l'école des Boisés de recueillir des fonds pour les différentes activités qu'elle organise;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts désire soutenir l'école des Boisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyée par madame Mélanie Lacoursière
Et unanimement résolu :

- d'autoriser l'école des Boisés à utiliser le terrain près de la caserne pour la tenue de son lave-auto annuel pour 2025. La tenue de ce lave-auto ne doit toutefois pas nuire au travail des pompiers, premiers répondants et ambulanciers lors de cette journée.

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour le seront lors d'une prochaine assemblée.

Lors de cette même période de questions, M. Claude Perron a déposé une lettre résumant son mécontentement concernant les amendes qu'il a reçues pour nuisance.

Rés.213-09-2025

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu, que l'assemblée soit levée.

Maire

Directrice générale
Greffière-trésorière

« Je, Michel Bourassa, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».